

CONDITIONS GENERALES DE SERVICES

(Dernière mise à jour : 19/09/2022)

Préambule

Les présentes conditions générales de services s'appliquent entre la société Digitalfor.org, société par actions simplifiée au capital de 1.000 €, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro B 914 997 507, dont le siège social est situé au 9, Rue des Colonnes, 75002 Paris et représentée par Monsieur Sébastien PETIT en qualité de Président (ci-après « **Digitalfor.org** ») et la structure utilisatrice des Services, tels que définis ci-après, dans le cadre de son activité professionnelle (ci-après le « **Bénéficiaire** »). Digitalfor.org et le Bénéficiaire sont ci-après dénommés ensemble les « **Parties** » ou individuellement, une « **Partie** ».

DISPOSITIONS GENERALES

1. Définitions

Dans le Contrat, les termes identifiés par une majuscule ont la signification indiquée ci-après, qu'ils soient employés au singulier ou au pluriel.

- **Conditions Générales** désignent les présentes conditions générales de services.
- **Conditions Particulières** désignent l'ensemble composé de la Proposition Commerciale, de la documentation commerciale et du Descriptif des Services.
- **Descriptif des Services** désigne le document synthétisant l'offre de Services proposée par Digitalfor.org et exposant les principales caractéristiques techniques et opérationnelles de chaque Service.
- **Données du Bénéficiaire** désignent les données, quelles qu'en soient la forme et le contenu (textes, photographies, etc.), nécessaires à la fourniture des Services et communiquées par le Bénéficiaire à Digitalfor.org en vue de la bonne exécution du Contrat.
- **Données Personnelles** désignent les données à caractère personnel telles que définies à l'article 4.1 du Règlement Général sur la Protection des Données (ou RGPD).
- **Proposition Commerciale** désigne la proposition commerciale (ou devis) adressée par Digitalfor.org sur la base des besoins exprimés par le Bénéficiaire et détaillant les dispositions contractuelles spécifiques aux Services souscrits par le Bénéficiaire.
- **Résultats** désignent tous les éléments résultant de l'exécution du Contrat, c'est-à-dire créés par Digitalfor.org dans le cadre des Services, afin de répondre aux besoins spécifiques du Bénéficiaire.
- **Services** désignent les prestations de services visées dans les Conditions Particulières et fournies par Digitalfor.org, conformément aux Conditions Générales. Les Services susceptibles d'être fournis sont décrits à l'article 6 des Conditions Générales.

2. Objet des Conditions Générales

Les Conditions Générales ont pour objet de préciser les conditions et modalités selon lesquelles Digitalfor.org fournit les Services au Bénéficiaire, ainsi que de définir les droits et obligations respectifs des Parties. Les Conditions Générales sont accessibles à tout

moment sur son site internet <https://digitalfor.org/>, où elles peuvent être téléchargées et imprimées. Digitalfor.org se réserve le droit de modifier les Conditions Générales à tout moment. Les Conditions Générales applicables et opposables sont celles en vigueur à la date de conclusion du Contrat.

3. Documents contractuels

La relation contractuelle entre les Parties est régie par les documents suivants, listés par ordre de priorité (ci-après le « **Contrat** ») :

- les Conditions Particulières ;
- les Conditions Générales.

En cas de contradiction ou de divergence, ces documents prévalent dans l'ordre dans lesquels ils sont énumérés ci-dessus. En présence de documents pouvant faire l'objet de plusieurs versions successives, la version la plus récente approuvée par écrit par les Parties prévaudra.

Les documents contractuels énumérés ci-dessus constituent l'intégralité de l'accord entre les Parties eu égard à son objet et viennent se substituer pour l'avenir à toutes déclarations, négociations, engagements, communications orales ou écrites, acceptations, ententes et accords préalables entre les Parties, relatifs au même objet. Les conditions générales d'achat du Bénéficiaire, ou tout autre document similaire habituellement utilisé par le Bénéficiaire, ne sont pas applicables.

4. Formation du Contrat

Capacité. Le Bénéficiaire reconnaît être en pleine capacité de pouvoir souscrire le Contrat.

Formation du Contrat. A la demande du Bénéficiaire et sur la base des informations transmises par ce dernier, Digitalfor.org établit une Proposition Commerciale adressée au Bénéficiaire, conjointement avec les Conditions Générales, qu'il adresse par tous moyens. La Proposition Commerciale a une durée de validité de trente (30) jours à compter de la date d'émission. A l'expiration de cette période, Digitalfor.org se réserve le droit d'apporter toute modification à la Proposition Commerciale initiale.

L'acceptation du Bénéficiaire de la Proposition Commerciale doit impérativement être effectuée par écrit. En manifestant son acceptation de la Proposition Commerciale, le Bénéficiaire reconnaît accepter sans réserve le Contrat. L'acceptation de la Proposition Commerciale peut être faite par voie électronique conformément aux articles 1366 et suivants du Code Civil qui reconnaît à la signature électronique la même valeur probante que l'accord sur support papier. L'archivage des documents contractuels est effectué sur un support fiable et durable pouvant être produit à titre de preuve. Toute information erronée ou incomplète fournie par le Bénéficiaire ou toute évolution de l'infrastructure matérielle ou logicielle du Bénéficiaire intervenue entre la date de l'acceptation et la date de fourniture des Services ouvre le droit pour Digitalfor.org d'adapter la Proposition Commerciale initiale.

Acceptation. La souscription aux Services implique la prise de connaissance et l'acceptation sans restriction ni réserves du Contrat. Le Contrat sera réputé formé dès l'acceptation de la Proposition Commerciale par le Bénéficiaire sous réserve que les deux (2) conditions suspensives suivantes soient remplies : (i) la confirmation de la commande par écrit et (ii) le règlement de l'acompte du prix, visé à l'Article 10.

5. Durée

La date d'entrée en vigueur et la durée du Contrat sont définies dans les Conditions Particulières.

6. Description des Services

Les Services susceptibles d'être fournis par Digitalfor.org sont décrits dans le Descriptif des Services. La nature, les modalités, le périmètre et les limites des Services sont définis dans les Conditions Particulières ainsi que, le cas échéant, dans les dispositions spécifiques des Conditions Générales. Le Bénéficiaire déclare détenir les droits et autorisations lui permettant de demander à Digitalfor.org l'exécution des Services.

7. Déclarations et engagements des Parties

Engagements réciproques. Les Parties s'engagent à se comporter, l'une envers l'autre, comme des partenaires loyaux et de bonne foi, et notamment à signaler sans délai toutes difficultés qu'elles pourraient rencontrer dans le cadre de l'exécution du Contrat afin de permettre leur prise en compte et leur traitement dans les meilleurs délais. Les Parties s'engagent à s'informer immédiatement de toute reproduction, imitation ou autre contrefaçon des droits de propriété intellectuelle de l'autre Partie, dont elle pourrait avoir connaissance.

Engagements de Digitalfor.org. Digitalfor.org s'engage à se conformer à ses engagements contractuels avec tout le soin possible en usage dans sa profession et à respecter les dispositions législatives et réglementaires applicables à l'exercice de sa profession et de son activité.

Engagements du Bénéficiaire. Le Bénéficiaire reconnaît avoir reçu une présentation détaillée des Services de la part de Digitalfor.org, en avoir pris connaissance et disposer des compétences pour apprécier l'adéquation des Services à ses besoins. Le Bénéficiaire s'engage à communiquer à Digitalfor.org toutes les informations nécessaires à l'exécution des Services et à désigner un contact privilégié pour communiquer avec Digitalfor.org, notamment pour la transmission des demandes d'assistance technique. Le Bénéficiaire s'assure qu'il dispose des moyens et équipements nécessaires, notamment d'un accès au réseau Internet, afin d'accéder et de bénéficier des Services. Le Bénéficiaire s'engage à utiliser les Services pour ses besoins professionnels, conformément aux dispositions du Contrat et aux dispositions législatives et réglementaires applicables. Le Bénéficiaire s'interdit toute utilisation des Services pour des activités illégales ou toute autre activité qui pourrait porter préjudice à Digitalfor.org. Le non-respect de ses obligations par le Bénéficiaire au titre du Contrat ou infraction à la réglementation en vigueur pourra entraîner la suspension immédiate des Services, ainsi que la résiliation du Contrat, sans qu'aucune indemnité ne puisse être réclamée à Digitalfor.org par le Bénéficiaire et sans préjudice de tout autre droit ou action de Digitalfor.org à l'encontre du Bénéficiaire.

8. Données du Bénéficiaire

La communication et la mise à jour des Données du Bénéficiaire constituent un prérequis de la fourniture et de la qualité des Services.

Propriété du Bénéficiaire. Les Données du Bénéficiaire sont et demeurent la pleine et entière propriété du Bénéficiaire.

Droit d'utilisation à Digitalfor.org. Lorsque les Données du Bénéficiaire sont susceptibles d'être protégées au titre du droit de la propriété intellectuelle, notamment au titre du droit d'auteur, le Bénéficiaire concède une licence d'utilisation sur les éléments transmis à Digitalfor.org, pour les besoins et la durée du Contrat. Le droit d'utilisation comprend notamment le droit de représentation,

de reproduction, de modification, d'adaptation, de traduction et de diffusion. Le Bénéficiaire garantit qu'il est titulaire de l'intégralité des droits de propriété intellectuelle sur ces éléments et s'engage à défendre, à ses propres frais, Digitalfor.org contre toute action intentée contre ce dernier aux motifs que l'utilisation des droits concédés porterait atteinte aux droits d'un tiers.

Confidentialité. Digitalfor.org s'engage à préserver la confidentialité des Données du Bénéficiaire et à ne jamais les communiquer à des tiers, sans avoir obtenu l'autorisation préalable et écrite du Bénéficiaire. Dans l'hypothèse où les Données du Bénéficiaire incluent des Données Personnelles, Digitalfor.org s'engage à mettre en œuvre les traitements correspondant dans les conditions visées à l'[article 15](#).

Communication et exactitude. Les Services sont fournis sur la base des Données du Bénéficiaire transmises. Le Bénéficiaire est seul responsable de la transmission, de la mise à jour, de la qualité, de la pertinence, de l'intégrité et de l'exactitude des Données du Bénéficiaire ainsi que de l'obtention des autorisations nécessaires à l'utilisation des Données du Bénéficiaire. Digitalfor.org se réserve le droit de refuser tout élément qui serait illicite, contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs. Digitalfor.org exclut toute responsabilité quant aux Données du Bénéficiaire, notamment en présence d'erreurs, d'imprécisions ou d'incomplétudes. Tout retard dans la communication ou erreur dans les Données du Bénéficiaire est susceptible d'entraîner un retard dans la fourniture des Services et une diminution de la qualité et de la pertinence des Résultats, non imputables à Digitalfor.org.

Format. Le format, le type de Données du Bénéficiaire et le contenu des fichiers, ainsi que tout changement ultérieur, devront être préalablement validés par Digitalfor.org. Ce dernier exclut toute responsabilité en l'absence d'actualisation des Données du Bénéficiaire ou en cas de transmission dans un autre format.

Sauvegarde. La fourniture des Services n'inclut pas l'hébergement des Données du Bénéficiaire. A ce titre, le Bénéficiaire fait son affaire de la sauvegarde des Données du Bénéficiaire mises à la disposition de Digitalfor.org dans le cadre du Contrat et décharge Digitalfor.org de toute responsabilité.

9. Propriété intellectuelle

Digitalfor.org conserve la propriété des méthodes, du savoir-faire et des outils qui lui sont propres et servant à exécuter les Services. Sous réserve du complet paiement du prix des Services, Digitalfor.org cède au Bénéficiaire les droits de propriété intellectuelle sur les Résultats, pour le monde entier et pour la durée légale de protection. Digitalfor.org garantit qu'il est titulaire de l'intégralité des droits de propriété intellectuelle nécessaires à la conclusion et à l'exécution du Contrat et que l'utilisation des Résultats ne porte pas atteinte à un quelconque droit de propriété intellectuelle de tiers. Digitalfor.org s'engage à défendre, à ses propres frais, le Bénéficiaire contre toute action intentée contre ce dernier aux motifs que l'utilisation des Résultats porte atteinte aux droits d'auteur d'un tiers, sous réserve que le Bénéficiaire (i) avise Digitalfor.org rapidement et par écrit de toute action intentée et (ii) collabore loyalement à la défense en apportant son concours à Digitalfor.org et en fournissant tous les éléments, informations et assistances nécessaires pour mener à bien une telle défense. Le Bénéficiaire donne à Digitalfor.org le contrôle de la défense et/ou de toute action en vue de parvenir à un règlement transactionnel. Dans l'hypothèse où l'interdiction d'utilisation des Résultats serait prononcée en conséquence d'une action en contrefaçon ou résultant d'une transaction signée avec le demandeur de l'action en contrefaçon, Digitalfor.org s'efforcera à son choix et à ses frais, soit d'obtenir le droit pour le Bénéficiaire de poursuivre l'utilisation,

soit de remplacer les Résultats concernés par un élément équivalent ne faisant pas l'objet d'une action en contrefaçon, soit de modifier les Résultats de façon à éviter la contrefaçon.

Ce qui précède constitue l'entière et exclusive garantie de Digitalfor.org qui ne saurait en aucun cas encourir d'autre responsabilité que celle expressément définie au présent article.

10. Conditions financières

Prix. Les prix des Services, incluant les éventuelles remises, sont définis dans les Conditions Particulières. Les prix sont exprimés en Euros et hors taxes, notamment TVA. Les frais de déplacement, ainsi que les prestations complémentaires éventuellement demandées à Digitalfor.org, feront l'objet de facturations séparées. Sauf mention contraire dans les Conditions Particulières, le Bénéficiaire ne peut prétendre à aucun remboursement ou déduction de la part de Digitalfor.org au titre d'heures non consommées à la fin du Contrat.

Acompte. Les Services donnent lieu au versement d'un acompte correspondant à 30% du prix total des Services, tel que visé aux Conditions Particulières.

Ajout ou modification des Services. Toute modification du périmètre des Services, ajout de Services ou évolution du projet du Bénéficiaire donnera lieu à l'établissement d'un nouveau devis soumis au Bénéficiaire pour acceptation, avant le démarrage des Services ou, en fonction de la nature et de l'étendue des modifications apportées aux Services, seront facturés au taux jour applicable au tarif en vigueur à la date de réalisation du ou des Service(s) sollicité(s).

Facturation. La facturation intervient à une fréquence mensuelle, le dernier jour ouvré de chaque mois. Chaque facture est adressée au Bénéficiaire, à l'adresse de contact indiquée, sous format PDF, par courrier électronique, à charge pour le Bénéficiaire de réaliser les copies de sauvegarde nécessaires.

Règlement. Le Bénéficiaire s'engage à procéder au règlement à réception de la facture, par prélèvement ou par virement bancaire sur le compte bancaire de Digitalfor.org.

Retard. Tout retard de paiement supérieur à sept (7) jours calendaires à compter de la date de réception de la facture entraînera l'application automatique d'intérêts moratoires équivalant à dix pour cent (10%) de la ou des facture(s) concernée(s), ainsi que d'une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement. Si les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, Digitalfor.org pourra demander une indemnisation complémentaire, sur justification. Si Digitalfor.org engage une action aux fins de recouvrer une somme non payée à échéance, le Bénéficiaire paiera ou remboursera les frais liés à ce recouvrement (y compris les frais de conseil). Digitalfor.org pourra suspendre la réalisation des Services jusqu'au complet règlement, sans que cette suspension puisse être considérée comme une résiliation et sans préjudice de la poursuite de l'application des intérêts moratoires. Aucune indemnité ne pourra être réclamée à Digitalfor.org du fait de la suspension des Services faisant suite à un incident de paiement.

11. Résiliation

Résiliation pour convenance. A l'issue d'une période initiale de 3 mois, chacune des Parties pourra résilier à tout moment le Contrat, par courriel, avec un délai de préavis d'un (1) mois.

Résiliation pour manquement. Dans l'hypothèse où l'une des Parties n'exécute pas ses obligations au titre du Contrat, l'autre Partie pourra à tout moment mettre en demeure la Partie défaillante d'exécuter ses obligations, par lettre recommandée avec accusé de réception. A défaut d'exécution dans un délai de

quinze (15) jours calendaires suivant la date de première présentation du courrier de mise en demeure, la Partie lésée pourra résilier le Contrat de plein droit et à tout moment par lettre recommandée avec accusé de réception. L'exercice des droits conférés par le présent article est sans préjudice de tout autre droit à dommages et intérêts de la Partie lésée, ou tout autre moyen et recours susceptibles d'être exercés par cette dernière.

12. Conséquences de la résiliation

Règlement. A la date d'effet de la résiliation au plus tard, le Bénéficiaire s'engage à régler à Digitalfor.org l'ensemble des sommes restant dues au titre du Contrat.

Sort des Données du Bénéficiaire. A la fin du Contrat, Digitalfor.org procédera, dans un délai raisonnable, à la destruction des Données du Bénéficiaire dans ses systèmes informatiques. En cas de demande expresse de la part du Bénéficiaire avant la date d'effet de la résiliation du Contrat, Digitalfor.org procédera à la restitution des Données du Bénéficiaire dans un délai raisonnable.

Licences. La fin du Contrat est sans incidence sur les licences conclues par et sous la responsabilité du Bénéficiaire auprès des éditeurs de logiciels et qui se poursuivront pour la durée souhaitée par le Bénéficiaire.

Obligations. Toutes les dispositions du Contrat qui, en raison de leur nature, sont destinées à survivre à la fin du Contrat, survivront, notamment le présent article, les articles « Propriété intellectuelle », « Conditions financières », « Responsabilité », « Confidentialité », « Données personnelles » et « Non-sollicitation du personnel ».

13. Responsabilité

Conformément à son obligation de moyen, Digitalfor.org s'engage à effectuer les Services conformément aux dispositions du Contrat, aux règles de l'art et aux usages de la profession. Le Bénéficiaire peut rechercher la responsabilité de Digitalfor.org, sous réserve de rapporter la preuve d'un comportement fautif. Dans tous les cas, la responsabilité totale de Digitalfor.org, pour tous dommages et recours fondus et pour la durée du Contrat, est limitée à un montant ne pouvant en aucun cas excéder les règlements perçus par Digitalfor.org, au titre de la fourniture des Services, au cours des douze (12) dernier mois précédant la survenance du fait dommageable. Le Bénéficiaire doit s'efforcer de minimiser ses dommages, dans son intérêt comme dans celui de Digitalfor.org. La responsabilité de Digitalfor.org au titre du Contrat sera prescrite deux (2) ans à compter de la survenance du fait dommageable.

Digitalfor.org ne pourra être tenu pour responsable de tout dommage indirect ou imprévisible et notamment toute perte de profits, perte économique, économies escomptées, tout gain manqué, préjudice commercial, perte de chiffre d'affaires ou de bénéfice, perte de clientèle, perte d'une chance, toute perte ou dommage indirect ou spécial (perte de contrats, dons ou autres).

Digitalfor.org exclut toute responsabilité pour :

- les conséquences en cas de transmission de Données du Bénéficiaire non pertinentes, incomplètes ou inexactes ;
- les conséquences en cas de retard dans la transmission des Données du Bénéficiaire ;
- toute indisponibilité ou tout défaut causé par un problème, un défaut ou une sous-capacité géré par le Bénéficiaire ou un tiers ;
- les conséquences éventuelles pouvant résulter de mauvaises manipulations par le Bénéficiaire, ni des conséquences dommageables telles que la perte de données ou d'informations qui pourraient en résulter.

Le Bénéficiaire connaît les caractéristiques et accepte les limites liées au réseau Internet. Digitalfor.org ne peut être tenu responsable des difficultés d'accès, des vitesses d'accès ou ralentissements du réseau, des éventuels actes malveillants commis par l'intermédiaire du réseau Internet (piratage, détournements, vols de données, virus informatiques notamment). Digitalfor.org n'étant pas en mesure d'apprécier un éventuel préjudice du Bénéficiaire, ce dernier reconnaît que lui seul est à même de prévoir et chiffrer le préjudice susceptible d'être subi par lui en cas de difficultés survenant dans le cadre du Contrat et que les termes et conditions (notamment les modalités financières) du Contrat ont été arrêtés eu égard aux limitations de responsabilité de Digitalfor.org. Le Bénéficiaire reconnaît et accepte, en conséquence, qu'il lui incombe de s'assurer contre tous les risques que lui seul jugera appropriés eu égard à sa situation particulière et aux termes du Contrat. En toute hypothèse, le Bénéficiaire reste seul maître des décisions quant à la stratégie et aux objectifs généraux et particuliers qu'il poursuit.

14. Confidentialité

Les Parties s'interdisent de divulguer les informations confidentielles auxquelles les Parties auraient accès à l'occasion de l'exécution du Contrat et qui ne seraient pas tombées dans le domaine public, incluant les Données du Bénéficiaire et les termes du Contrat (à l'exclusion de la relation contractuelle), sauf autorisation préalable et expresse de l'autre.

Les Parties n'auront aucune obligation et ne seront soumises à aucune restriction eu égard à toutes les informations dont elles peuvent apporter la preuve qu'elles sont entrées dans le domaine public à la date de leur divulgation, qu'elles étaient déjà connues de l'autre Partie, qu'elles ont été reçues d'un tiers autorisé à les divulguer, de manière licite, sans restriction ni violation du Contrat ou encore qu'une Partie est tenue de communiquer en vertu d'une obligation législative ou réglementaire, d'une décision de justice ou sur la demande d'une autorité publique.

Le présent engagement est souscrit pour toute la durée du Contrat et demeurera en vigueur pendant une durée de trois (3) ans à compter de date de fin du Contrat.

15. Données Personnelles

Les Parties s'assurent chacune en ce qui la concerne du respect de la réglementation relative à la protection des données et notamment à la loi dite Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, modifiée, et au Règlement européen Général sur la Protection des Données du 27 avril 2016.

Digitalfor.org traite, en qualité de responsable de traitement, les Données Personnelles du Bénéficiaire dans le cadre de la relation contractuelle avec le Bénéficiaire, pour les finalités suivantes : gestion des clients, fourniture des Services, gestion de la relation commerciale, gestion des impayés et des contentieux, effectuer des statistiques à visée commerciale, permettre au Bénéficiaire d'exercer les droits exposés ci-après. Les personnes concernées bénéficient d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, de limitation, d'un droit d'opposition pour des motifs légitimes et d'un droit à la portabilité vis-à-vis des Données Personnelles, qu'elles peuvent exercer par courrier ou courriel (voir coordonnées en bas de page). Elles disposent également de la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la CNIL. Les données sont conservées pour la durée strictement nécessaire aux finalités susvisées.

Si Digitalfor.org traite des Données Personnelles au nom et pour le compte du Bénéficiaire dans le cadre des Services, l'intervention de

Digitalfor.org, en qualité de sous-traitant, s'effectuera conformément aux dispositions de l'[Annexe 1](#).

16. Force majeure

Les Parties ne pourront être tenues pour responsables de l'inexécution de leurs obligations prévues au Contrat, si cette inexécution est due à la force majeure, au sens du Code Civil, étant entendu que chacune des Parties s'engage à en limiter au maximum les conséquences dommageables pour l'autre. Dans un premier temps, les cas de force majeure suspendront l'exécution du Contrat. Si les cas de force majeure ont une durée d'existence supérieure à trois (3) mois, le Contrat sera résilié automatiquement, sauf accord des Parties.

17. Référence commerciale

Le Bénéficiaire accepte d'être cité par Digitalfor.org en référence auprès de ses prospects. A ce titre, le Bénéficiaire concède à Digitalfor.org une licence non-exclusive d'utilisation, à titre gratuit, de ses marques et logos en vue de leur reproduction par Digitalfor.org à titre de référence sur tous supports de communication, notamment les propositions commerciales et le site internet de Digitalfor.org.

18. Non-sollicitation du personnel

Chacune des Parties s'interdit d'embaucher tout collaborateur de l'autre Partie ayant participé à la fourniture des Services, pendant une période de douze (12) mois après la fin du Contrat, sans l'accord écrit préalable de l'autre Partie. Ladite interdiction ne s'applique pas dans l'hypothèse où la sollicitation proviendrait du collaborateur lui-même dans le cadre de la réponse à une annonce d'emploi publiée par l'une des Parties.

19. Dispositions diverses

Digitalfor.org dispose du droit de sous-traiter tout ou partie des Services à un tiers.

Le Contrat est conclu *intuitu personae* et ne pourra en aucun cas faire l'objet d'une cession totale ou partielle, d'une sous-licence à titre onéreux ou gracieux par le Bénéficiaire, sans l'accord préalable et écrit de Digitalfor.org. Digitalfor.org pourra librement céder le Contrat, sans formalités.

Les Parties déclarent expressément qu'elles sont et demeureront, pendant toute la durée du Contrat, des professionnels indépendants.

Les Parties considèrent les messages électroniques et plus généralement les documents électroniques échangés entre elles comme des écrits d'origine sous forme électronique au sens de l'article 1366 du Code civil.

Le Contrat exprime l'intégralité des obligations des Parties. Le fait, pour l'une des Parties, de ne pas se prévaloir d'un manquement ou d'un défaut d'exécution d'une de ses obligations ou de toute autre violation par l'autre Partie à l'une quelconque de ses obligations au titre du Contrat, ne saurait être interprété comme une renonciation à l'obligation en cause ni au reste des dispositions du Contrat.

Dans le cas où l'une des clauses du Contrat serait déclarée nulle ou sans objet, cette clause sera réputée non écrite et ne pourra entraîner la nullité du Contrat dans son ensemble. Dans cette circonstance, les Parties remplaceront la clause invalidée ou sans objet par une nouvelle clause se rapprochant le plus possible de l'intention initiale des Parties.

Les titres des articles du Contrat sont insérés dans le seul but d'en faciliter la référence et ne peuvent être utilisés pour donner une interprétation à ces articles ou en affecter la signification. Aussi en

cas de difficulté d'interprétation entre l'un quelconque des titres et l'une quelconque des clauses constituant le Contrat, les titres seront déclarés comme inexistantes

20. Loi applicable et juridiction compétente

Le Contrat est régi et interprété conformément au droit français. Préalablement à toute action en justice, exception faite des actions engagées à titre conservatoire, les Parties conviennent de rechercher, dans des délais raisonnables, une solution amiable au différend qui les oppose.

A DEFAUT DE REGLEMENT AMIABLE, LES TRIBUNAUX DU RESSORT DE LA COUR D'APPEL DE PARIS SERONT SEULS COMPETENTS POUR CONNAITRE DE TOUTE DIFFICULTE RELATIVE A LA VALIDITE, L'INTERPRETATION OU L'EXECUTION DU CONTRAT, NONOBTANT PLURALITE DE DEFENDEURS OU APPEL EN GARANTIE, MEME POUR LES PROCEDURES D'URGENCE OU CONSERVATOIRES, EN REFERE OU PAR REQUETE.

DISPOSITIONS SPECIFIQUES APPLICABLES POUR CERTAINS TYPES DE SERVICES

Licence de logiciels. Les coûts liés aux licences logicielles de tiers (Microsoft, etc.) sont facturés en sus des Services. Le Bénéficiaire est invité à se reporter et à se conformer aux conditions générales des éditeurs concernés. Le Bénéficiaire est seul responsable du maintien en vigueur des licences (renouvellement) et d'adapter son abonnement à ses besoins (nombre d'utilisateurs notamment). Digitalfor.org exclut toute responsabilité quant à l'utilisation faite par le Bénéficiaire de ces logiciels.

Achat/renouvellement de nom(s) de domaine. Digitalfor.org effectue l'achat ou le renouvellement du ou des nom(s) de domaine pour le compte du Bénéficiaire et se déclare en qualité de contact technique. Le Bénéficiaire est et demeure propriétaire des droits sur le nom de domaine et s'engage à maintenir Digitalfor.org en qualité de contact technique pendant la durée du Contrat. Digitalfor.org exclut toute responsabilité en cas de modification par le Bénéficiaire du statut ou des droits de Digitalfor.org. Le Bénéficiaire s'engage à respecter les conditions générales de vente du bureau d'enregistrement concerné et à s'acquitter du coût afférent. Il appartient au Bénéficiaire de s'assurer de la disponibilité du nom de domaine (recherches d'antériorités) et de l'absence d'atteinte aux droits de tiers, Digitalfor.org excluant toute responsabilité en cas de non-disponibilité du nom de domaine souhaité ou de réclamations de la part de tiers titulaires de droits antérieurs. Le Bénéficiaire indemnise, défend et dégage Digitalfor.org de toute responsabilité en cas de réclamation ou d'action de la part de tiers liée à la réservation ou à l'utilisation du nom de domaine.

Maintenance. Le Bénéficiaire accepte que Digitalfor.org puisse intervenir sur son système informatique pour effectuer des opérations de maintenance technique (hors logiciels édités et fournis par un tiers) ou pour répondre à une demande de support du Bénéficiaire. La maintenance est décrite dans les Conditions Particulières et peut inclure :

- la maintenance corrective (diagnostic et correction). Digitalfor.org s'efforcera d'intervenir rapidement en cas d'incident porté à sa connaissance ;
- la maintenance évolutive (la réalisation de toutes les évolutions et adaptations) ;

- la maintenance préventive (les vérifications périodiques du bon fonctionnement et la détection éventuelle des défauts).

Les opérations de maintenance et les évolutions peuvent rendre les Services temporairement indisponibles, auquel cas Digitalfor.org en informe au préalable le Bénéficiaire par courriel.

Assistance technique. Digitalfor.org fournit des services d'assistance par téléphone ou par mail au Bénéficiaire, dans les conditions fixées dans les Conditions Particulières. L'assistance est disponible, les jours ouvrés, du lundi au vendredi entre 9h et 19h].

Graphisme / Animation de sites internet et de réseaux sociaux / Référencement. Lorsque les Services incluent la réalisation de Services d'animation de sites et de réseaux sociaux, le Bénéficiaire donne mandat à Digitalfor.org de publier en son nom conformément aux directives et souhaits du Bénéficiaire et lui laisse le libre choix des termes employés. Digitalfor.org fournit ses meilleurs efforts dans la réalisation des Services mais ne pourra être responsable des résultats du Bénéficiaire, en termes d'audience ou de retombées financières (dons, etc.) notamment. Les outils fournis par Digitalfor.org ne peuvent être employés à des fins illicites (concurrence déloyale, parasitisme).

Services de publicité. Digitalfor.org rappelle que les activités de publicité et de communication digitale sont soumises à une réglementation spécifique encadrant le contenu des messages, la langue employée, les moyens de communication, les activités de prospection, les activités de promotions de certains produits (alcool, tabac, produits de santé, etc...), la publicité comparative, les publications à destination de certains publics, notamment la jeunesse, et prohibant les pratiques commerciales trompeuses ou agressives. En outre, l'attention du Bénéficiaire est attirée sur les réglementations protégeant les droits de tiers, notamment le droit d'auteur, les droits de la personnalité, le droit à l'image et respect de la vie privée, les infractions en matière de presse issues de la loi du 29 juillet 1881 (diffamation, injure). Le Bénéficiaire s'assure que les éléments transmis à Digitalfor.org pour l'exécution du Contrat sont conformes aux réglementations susvisées, telles que codifiées notamment dans le Code civil, le Code de la consommation, le Code de la propriété intellectuelle, le Code pénal, le Code de la Santé publique auxquels le Bénéficiaire est renvoyé pour plus d'informations.

Signature

Le Bénéficiaire

Digitalfor.org

Le :

Le :

Nom et Prénom :

Nom et Prénom :

Signature :

Signature :

ANNEXE 1 – SOUS-TRAITANCE DE DONNEES PERSONNELLES

ARTICLE 1 - OBJET

La présente annexe a pour objet de définir les conditions dans lesquelles Digitalfor.org effectue, en qualité de Sous-traitant au sens de l'article 4 du RGPD, pour le compte et à la demande du Bénéficiaire (ou Responsable du traitement), les opérations de traitement de données à caractère personnel définies ci-après, dans le cadre des Services.

Les termes et expressions débutant avec une lettre en majuscule et n'étant pas spécifiquement définis dans le Contrat ont le sens donné par le RGPD (notamment à l'article 4 du RGPD).

ARTICLE 2 - DESCRIPTION DU OU DES TRAITEMENTS DE DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Digitalfor.org est autorisé à traiter pour le compte du Bénéficiaire les Données à caractère personnel nécessaires pour fournir les Services.

La nature des opérations réalisées sur les données est : collecte, enregistrement, organisation, conservation, adaptation, modification, extraction, consultation, utilisation, communication par transmission diffusion ou toute autre forme de mise à disposition, rapprochement ou interconnexion, verrouillage, effacement ou destruction.

La ou les finalité(s) du traitement sont : la mise en place, l'évolution et la maintenance d'une base de données CRM sous Salesforce pour la gestion des adhérents.

Les données à caractère personnel traitées sont : Adresse mail, nom, prénom, date de naissance, adresse postale, numéro de téléphone, profils sur les réseaux sociaux, entreprise.

Les catégories de personnes concernées sont les adhérents personnes physiques et les représentants des adhérents personnes morales.

ARTICLE 3 - DUREE

La présente annexe entre et reste en vigueur pendant la durée du Contrat.

ARTICLE 4 - OBLIGATIONS DU BENEFICIAIRE

Le Bénéficiaire, en qualité de Responsable du traitement, s'engage à l'égard de Digitalfor.org, à :

- respecter l'ensemble des obligations lui incombant au titre de la réglementation applicable en matière de protection des données à caractère personnel ;
- mettre à la disposition du Digitalfor.org toutes les informations et Données à caractère personnel nécessaires au Traitement ;
- documenter par écrit toute instruction concernant le Traitement des Données à caractère personnel ;
- superviser le Traitement.

ARTICLE 5 - OBLIGATIONS DE DIGITALFOR.ORG

5.1. Obligations générales

Digitalfor.org s'engage à :

- traiter les données uniquement pour la ou les seule(s) finalité(s) qui fait/font l'objet de la sous-traitance ;
- traiter les données conformément aux instructions documentées du Bénéficiaire. Si Digitalfor.org considère qu'une instruction constitue une violation du RGPD ou de toute autre disposition du droit de l'Union ou du droit des

Etats membres relative à la protection des données, il en informe immédiatement le Bénéficiaire. En outre, si Digitalfor.org est tenu de procéder à un transfert de données vers un pays tiers ou à une organisation internationale, en vertu du droit de l'Union ou du droit de l'Etat membre auquel il est soumis, il doit informer le Bénéficiaire de cette obligation juridique avant le traitement, sauf si le droit concerné interdit une telle information pour des motifs importants d'intérêt public ;

- garantir la confidentialité des Données à caractère personnel traitées dans le cadre du Contrat ;
- veiller à ce que les personnes autorisées à traiter les Données à caractère personnel en vertu du Contrat : (i) s'engagent à respecter la confidentialité ou soient soumises à une obligation légale appropriée de confidentialité et (ii) reçoivent la formation nécessaire en matière de protection des Données à caractère personnel ;
- mettre à la disposition du Bénéficiaire la documentation nécessaire pour démontrer le respect de toutes ses obligations ;
- prendre en compte, s'agissant de ses outils, produits, applications ou services, les principes de protection des données dès la conception et de protection des données par défaut.

5.2. Sous-traitance

Digitalfor.org peut faire appel à un autre sous-traitant (ci-après le « **Sous-traitant ultérieur** ») pour mener des activités de traitement spécifiques. Dans ce cas, il informe préalablement et par écrit le Bénéficiaire de tout changement envisagé concernant l'ajout ou le remplacement d'autres sous-traitants. Cette information doit indiquer clairement les activités de traitement sous-traitées, l'identité et les coordonnées du sous-traitant et les dates du contrat de sous-traitance. Le Bénéficiaire dispose d'un délai minimum de 1 mois à compter de la date de réception de cette information pour présenter ses objections. Cette sous-traitance ne peut être effectuée que si le Bénéficiaire n'a pas émis d'objection pendant le délai convenu.

Le Sous-traitant ultérieur est tenu de respecter les obligations du présent contrat pour le compte et selon les instructions du Bénéficiaire. Il appartient à Digitalfor.org de s'assurer que le Sous-traitant ultérieur présente les mêmes garanties suffisantes quant à la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles appropriées de manière à ce que le traitement réponde aux exigences du règlement européen sur la protection des données. Si le Sous-traitant ultérieur ne remplit pas ses obligations en matière de protection des données, Digitalfor.org demeure pleinement responsable devant le Bénéficiaire de l'exécution par l'autre sous-traitant de ses obligations.

5.3. Information des personnes concernées

Il appartient au Bénéficiaire de fournir l'information aux personnes concernées par les opérations de traitement au moment de la collecte des données.

5.4. Exercice des droits des personnes concernées

Digitalfor.org s'engage à aider et assister le Bénéficiaire, à s'acquitter de son obligation de donner suite aux demandes d'exercice des droits des personnes concernées.

Dans le cas où les personnes concernées viendraient à exercer auprès de Digitalfor.org des demandes d'exercice de leurs droits,

celui-ci devra en informer et adresser immédiatement ces demandes au Bénéficiaire ou toute personne qu'il désignera. Digitalfor.org ne répondra à aucune demande de personnes concernées directement sans l'autorisation préalable et écrite du Bénéficiaire et uniquement selon ses instructions.

ARTICLE 6 - VIOLATION DE DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Digitalfor.org s'engage à notifier dans les meilleurs délais, et au maximum sous 72 (soixante-douze) heures après en avoir pris connaissance, toute Violation de Données à caractère personnel (perte de disponibilité, d'intégrité ou de confidentialité de données à caractère personnel, de manière accidentelle ou illicite...), ainsi que toute information relative à la gravité et l'étendue de la Violation et son origine, afin de permettre au Bénéficiaire, en qualité de Responsable du traitement, si nécessaire de notifier cette Violation à l'autorité de contrôle compétente.

ARTICLE 7 - AIDE DE DIGITALFOR.ORG AU BENEFICIAIRE

Le cas échéant, Digitalfor.org aide le Bénéficiaire pour la réalisation d'analyses d'impact relative à la protection des données et de la consultation préalable de l'autorité de contrôle.

ARTICLE 8 - MESURES DE SECURITE

Digitalfor.org s'engage à mettre en œuvre les mesures de sécurité suivantes :

- les moyens permettant de garantir la confidentialité, l'intégrité, la disponibilité et la résilience constantes des systèmes et des services de traitement ;
- les moyens permettant de rétablir la disponibilité des Données à caractère personnel et l'accès à celles-ci dans des délais appropriés en cas d'incident physique ou technique ;
- une procédure visant à tester, à analyser et à évaluer régulièrement l'efficacité des mesures techniques et organisationnelles pour assurer la sécurité du Traitement.

ARTICLE 9 - SORT DES DONNEES

Digitalfor.org s'engage auprès du Bénéficiaire à la fin du Contrat : A détruire de manière définitive toutes les Données à caractère personnel. Une fois détruites, Digitalfor.org doit transmettre au Bénéficiaire, un procès-verbal justifiant des modalités de destruction.

ARTICLE 10 - REGISTRE DES CATEGORIES D'ACTIVITE DU TRAITEMENT

Digitalfor.org déclare tenir par écrit un registre de toutes les catégories d'activités de traitement effectuées pour le compte du Bénéficiaire, dans le respect de l'article 30.2 du RGPD.

ANNEXE 2 – DESCRIPTION DES SERVICES

Les Services susceptibles d'être fournis par Digitalfor.org sont notamment les suivants [les outils ou services utilisées sont indiquées entre crochets si applicable] :

SERVICES DE CONSEIL EN TRANSFORMATION DIGITALE

- Diagnostic de maturité digitale, analyse de l'existant, expression des besoins ;
- Définition de stratégie digitale autour de 6 piliers : Faire connaître son association, Animer son réseau, Collaborer efficacement ensemble, Mieux gérer ses ressources humaines et financières, Suivre son impact et financer ses projets, Sécuriser son association et suivre les réglementations
- Cadrage de projets : En amont des projets, identifier et cadrer ceux-ci, aider au choix des bonnes méthodes & outils technologiques pour les délivrer,
- Sensibilisation et mise en conformité RGPD,
- Définition d'Indicateurs d'impact,
- Assistance à la levée de fonds utilisant les moyens digitaux,
- Assistance à la recherche de financements de sa transformation digitale.

SERVICES DE CONDUITE DE PROJET DE STRATEGIE DE TRANSFORMATION DIGITALE (MAITRISE D'ŒUVRE)

SERVICES DE DEVELOPPEMENTS, DE SITES INTERNET ET DE PRESTATIONS INFORMATIQUES

- Rédaction de cahier des charges,
- Achat/renouvellement de noms de domaine,
- Création ou refonte de sites internet (10 pages max.) [Wordpress.com, Divi],
- Gestion de bases de données, mise en place d'outils CRM [Salesforce],
- Mise en place ou refonte de réseaux intranet/extranet [Workplace by Meta],
- Automatisation des adhésions et inscriptions à des événements en ligne [HelloAsso],
- Mise en place de systèmes de paiement en ligne,
- Mise en place d'outils de formations en ligne (LMS - Learning Management System) ;
- Mise en place d'outils de communication et collaboration : boîtes mails, agendas, outils bureautiques, stockage/transfert de documents, visio-conférences. [Google Workspace ou Microsoft 365]
- Mise en place d'outils de gestion de projets [Trello],
- Mise en place d'outils de valorisation du temps des bénévoles,
- Mise en place d'outils pour la comptabilité, la facturation et la gestion des ressources humaine,
- Mise en place d'outils de sécurisation des accès : SSO – Single Sign On et authentification à double facteurs [Google, Microsoft], Gestionnaire de mots de passes [Dashlane],
- Mise en place d'outils de protection et sauvegarde des données,
- Mise en place de signatures électronique de documents,
- Mise en place de tableaux de suivi de l'impact,
- Formation,
- Maintenance et assistance technique.

SERVICES DE GRAPHISME

- Refonte de logo et charte graphique,
- Elaboration de modèle de documents.

SERVICES D'ANIMATION DE SITES INTERNET ET DE RESEAUX SOCIAUX

- Rédaction d'articles ou de contenus pour les sites internet et réseaux sociaux,
- Création et mise à jour de comptes sur les réseaux sociaux animation (community management),
- Mise à jour de sites internet (webmastering),
- Gestion de la réputation en ligne, des relations presse & influenceurs.
- Gestion des campagnes d'emailing [MailChimp] et de SMS.

SERVICES DE PUBLICITE

- Mise en place de campagnes SEA (Search Engine Advertising), suivi et optimisation. [Google]
- Mise en place de campagnes de publicité sur les réseaux sociaux, suivi et optimisation [Facebook, Instagram, Twitter, LinkedIn, TikTok]